

Chef de l'atelier maçonnerie

Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Organisme émetteur : Ville de Versailles

Direction concernée

Direction du patrimoine immobilier

Service concerné

Ateliers du bâtiment

Catégorie du poste

Catégorie C

Poste ouvert aux

Titulaires
Contractuels

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Encadrement du personnel et évaluation des agents en lien avec le chef de service

Management opérationnel de l'atelier maçonnerie

- Répartir, planifier, suivre et contrôler les activités de l'atelier maçonnerie
- Dynamiser les missions des agents (briefings réguliers et information) et les accompagner vers une efficacité collective (accompagner son équipe sur le terrain, encourager les agents à s'inscrire dans les parcours de formation)
- Participer au travail des équipes
- Évaluer son équipe sur la base des objectifs fixés et des résultats attendus
- Adapter son management aux situations et aux agents (gestion des conflits...)
- Contrôler et suivre l'état du matériel et les locaux de travail

Planification des étapes et des ressources dans son domaine d'activités

- Calculer l'effectif requis par rapport aux objectifs de niveau de service fixé pour chaque activité
- Établir les plannings des équipes en fonction de l'activité prévue et des contraintes organisationnelles et réglementaires
- Planifier la production, les charges de travail, les volumes de produits finis pouvant sortir des ateliers de production et les besoins en matière de matériaux
- Gérer les approvisionnements ; Analyser et planifier les commandes en fabrication
- Gérer et suivre les commandes (éditer les commandes, gestion des bons de commandes...) par le biais du logiciel AS-TECH, du lancement de la fabrication à la réception des produits
- Apporter une réflexion sur l'organisation du travail et proposer des solutions pour améliorer la qualité de service
- Assurer le lancement et la gestion du court terme : disponibilités de matières, outillages...
- Suivre le budget dédié aux ateliers

Prise en charge des chantiers

Contrôle de l'exécution des travaux

- Contrôler l'exécution et surveiller les travaux de régie et en entreprise dans le respect des choix techniques, esthétiques et économiques définis dans le projet : apprécier la conformité des réalisations
- Gérer les incidents de chantier en appréciant les difficultés rencontrées et rendre compte, pour apporter rapidement avec le responsable de service et les autres chefs d'équipe des ateliers les solutions adéquates
- Faire respecter les instructions données aux équipes encadrées
- Donner les instructions immédiates pour éviter une aggravation d'une situation constatée
- Contrôler l'application des règles de prévention, d'hygiène et de sécurité sur les chantiers

Veille technique et technologique dans son domaine d'activités

- Avoir un rôle dynamique en matière de suivi des techniques nouvelles et de nouveaux outillages relatifs à son domaine d'activité

Prise en charge des chantiers

- Réaliser un métré, des croquis de plans
- Assurer conseil sur les matériaux et matériels, sur leur adéquation aux travaux à effectuer et sur le programme d'entretien
- Passer les commandes de matériaux et réceptionner les fournitures

Élaboration du planning d'opération des travaux et des délais

- Vérifier l'organisation logistique du chantier et l'équipement en matériel
- Étudier les difficultés techniques ou autres et rechercher des solutions en fonction des demandes

Missions ponctuelles

- Préparation des bureaux de vote (installation, dépôts des urnes, isolements)
- Organisation des matériels d'exposition (fabrication des supports d'exposition, signalétique...)

Votre profil

Formation

- Niveau bac

Expérience

- Expérience dans ce type de poste d'un an minimum

Savoir-faire

- Avoir le sens du service public

Autonomie/responsabilité :

- Représentant du maître d'ouvrage « Ville de Versailles »

Conditions d'emploi

Permis B et habilitations

- Habilitations professionnelles (CACES, échafaudage, nacelle, amiante)

Cycle de travail

- Poste à 39h

Nombre de jours de congés

25 jours de congés, 23 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)